

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 mars 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Bort-les-Orgues.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Daniel Poigneau,
Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Martine Leclerc,
Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Pierre Chevalier,
Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Maryse Badia,
Sandra Delibit qui a donné pouvoir à Tony Cornelissen,
Pierre Fournet qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,
Jean-François Loge qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,
Daniel Mazière qui a donné pouvoir à Claude Bauvy,
Jean-Marc Michelin qui a donné pouvoir à Henri Granet,
Dominique Miermont qui a donné pouvoir à Francis Roques,
Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mady Junisson,
Marilou Padilla-Ratelade qui a donné pouvoir à Jean Bilotta,
Martine Pannetier qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Guitard,
Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Michel Pesteil,
Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à Pierre Coutaud,
Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Frédérique Fraysse,
Nelly Simandoux qui a donné pouvoir à Philippe Roche,

Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Daniel Caraminot, excusé (représenté),
Michèle Chastagner, excusée (non représentée)
Daniel Couderc, excusé (représenté),
Catherine Durand, excusée (non représentée),
Baptiste Galland, excusé (non représenté),
Chantal Guivarch-Paisnel, excusée, (non représentée),
Serge Guillaume, excusé (représenté),
Cécile Martin (représentée par Valérie Lamour),
Christiane Monteil, excusée (non représentée),
Gérard Moratille, excusé (non représenté),
Didier Péneloux, excusé (non représenté),
Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Michel Saugeras, excusé (représenté),
Jean-Michel Taudin, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 12/04/17

Le président,



M. Eric Cheminade est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 77 // pouvoir(s) = 17 // votants = 94

Location des véhicules 9 places de Haute-Corrèze Communauté aux associations et établissements scolaires du territoire

Considérant qu'il est proposé de prêter des véhicules 9 places communautaires aux associations et établissements scolaires situés sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté aux conditions suivantes :

- prêts à titre gratuit pour les organismes à vocation sociale, culturelle, socio-éducative et sportive.
- location au tarif 0,43€ du km pour les établissements scolaires demandeurs. .

Considérant les différents objectifs :

1. créer du lien et développer les partenariats avec les organismes demandeurs,
2. permettre à la communauté de communes d'être ancrée sur le territoire par des actions concrètes,
3. apporter un soutien matériel à la vie associative qui ne peut supporter le coût de la location de véhicule,
4. favoriser la mobilité durable et le covoiturage comme alternative à la voiture individuelle,

Il était convenu que les services communautaires soient prioritaires pour l'utilisation de ces véhicules.

Les communautés de communes établissaient une convention avec chaque emprunteur.

L'emprunteur devait effectuer un déplacement dans un rayon maximum de 500 kms autour de Haute-Corrèze Communauté. L'emprunteur devait présenter un permis de conduire valable et une attestation d'assurance responsabilité civile en vigueur pour la durée du prêt auprès d'une compagnie reconnue.

Un état des lieux contradictoire était prévu au départ et à l'arrivée. Le véhicule était remis propre à l'emprunteur et le plein de carburant effectué. Il devait être rendu dans le même état.

Etaient également à la charge de l'emprunteur :

- Les contraventions et amendes diverses imputables à la garde et à l'utilisation du véhicule,
- Les frais pour réparation induits par une erreur de carburant.

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 7 abstentions et 87 voix pour, le conseil communautaire :

- valide le prêt des minibus communautaires aux associations à vocation sociale, culturelle, socio-éducative et sportive
- valide la location du minibus aux établissements scolaires.

Pour extrait conforme,
À Bort-les-Orgues, le 30 mars 2017
Le président,
Pierre Chevalier

